



27 janvier 2019

Coupe Gaubert

Compétition en poules par catégories de poids et d'âges. Ouvert à toutes les catégories à partir de la ceinture Blanche/Jaune.

Trophée des Rois (10h30)

Tournoi réservé aux Juniors et Séniors. L'accès au trophée des Rois passe par une phase de poule. Les meilleurs de chaque poule seront sélectionnés pour participer au Trophée des Rois.

PROGRAMME

Horaires de pesée

8h30 à 9h00	Benjamins (2007-2008)
9h30 à 10h00	Minimes (2005-2006)
10h00 à 10h30	Cadets (2002 à 2004)
10h30 à 11h00	Juniors/Séniors (2001 et avant)
13h30 à 14h00	Poussins (2009-2010)
15h00 à 15h30	Mini-Poussins (2011 uniquement)
17h00	Remise des récompenses suivie du verre de l'amitié

Ceintures blanches (y compris barrettes et liserés jaunes) non admises : ceinture Blanche-Jaune minimum

Gymnase Jules Verne

8 Avenue Montaigne,
31830 Plaisance-du-Touch
GPS : 43.564359, 1.303430

☎ 05 61 86 32 11 (on rappelle)
06 42 77 91 81



SCP

PRESTATIONS

- 12 zones de combats sur 450 m².
- Salle d'échauffement de 180 m².
- Vestiaires et douches chaudes.
- Buvette et restauration.
- Durée maximum (de la pesée au podium) inférieure à 1h30.
- Arbitrage : participation des licenciés de notre club (dont plusieurs en qualité d'arbitre officiel). Cependant nous comptons sur le concours des arbitres et commissaires sportifs de tous les clubs.
- Premiers secours assurés.

REGLEMENT

- Règlement FFJDA animations sportives.
- Licence FFJDA de l'année en cours obligatoire.
- Les responsables de club s'engagent à ne présenter que des judokas titulaires d'une licence FFJDA de la saison en cours
- **Ceintures blanches (y compris barrettes et liserés jaunes) non admises.**
- **Coupe Gaubert** : combats en poule par catégorie de poids et d'âge. Récompenses pour les trois premiers de chaque poule.
- **Trophée des Rois** : ouvert aux Junior/Senior. A l'issue des poules de la coupe GAUBERT, les meilleurs s'affrontent dans un tableau toutes catégories.
- **Classement** : par catégorie et général. Coupe Gaubert attribuée au vainqueur du général. Elle doit être remise en jeu par le club l'année suivante. Elle n'est définitivement acquise par le club qu'après trois victoires consécutives.
- Arbitre référent habilité à régler les litiges.

